

UDENRIGSMINISTERIET

EUROPAUDVALGET
Alm. del - bilag 399 (offentligt)

Medlemmerne af Folketingets
Europaudvalg og deres stedfortrædere

Asiatisk Plads 2
DK-1448 København K
Tel. +45 33 92 00 00
Fax +45 32 54 05 33
E-mail: um@um.dk
Telex 31292 ETR DK
Telegr. adr. Etrangeres
Girokonto 300-1806



Bilag
1

Journalnummer
400.C.2-0

Kontor
EU-sekr.

4. december 2000

Til underretning for Folketingets Europaudvalg vedlægges i forbindelse med regeringskonferencen en note fra Kommissionen vedr. en europæisk anklager.

Dansk version fremsendes, så snart den måtte foreligge.



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 1er décembre 2000

Note de séance

Comme suite à la discussion au déjeuner du groupe des Représentants du 25 novembre 2000, la Commission propose à la Conférence d'adopter la déclaration suivante et de l'annexer à l'Acte final:

**Déclaration relative à la création d'un procureur européen
pour la protection des intérêts financiers communautaires**

La Conférence a pris note de la contribution que lui a adressée la Commission relative à la protection pénale des intérêts financiers communautaires, proposant de compléter les dispositions actuelles du traité CE afin de permettre la nomination d'un procureur européen et l'adoption des règles nécessaires à l'exercice de ses missions dans ce domaine. Elle accueille favorablement l'engagement de la Commission de poursuivre et d'approfondir la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette proposition. Compte tenu de l'importance qu'ils attachent à une protection effective des intérêts financiers de la Communauté, les Etats membres conviennent que cette proposition sera réexaminée sur cette base, en vue de son insertion dans le traité le moment venu.
